

Monsieur Pierre HENRY
Président de la Commission chargée
de l'Enquête Publique
Déclaration d'Utilité Publique
Rénovation et Réhabilitation du secteur GOUTTE D'OR
Mairie du 18ème arrondissement
1 place Jules joffrin
75018 PARIS

Paris, le 26 juin 1984

MC/BS

Monsieur le Président,

Le plan de rénovation du Quartier de la Goutte d'Or actuellement soumis à l'enquête publique, a retenu notre attention, et nous nous permettons de vous faire part des remarques qu'il nous inspire et que nous souhaiterions voir prises en compte.

N'habitant pas le quartier, nous nous abstenons d'intervenir sur les aspects sociaux que soulève la réalisation du plan, et nous avons concentré notre analyse sur l'architecture et la trame urbaine du quartier. Le plan appelle un grand nombre de remarques, mais plutôt que des les énumérer, nous avons rassemblé nos arguments en quelques points essentiels ; il va de soi que nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous jugeriez utile.

.../...

1. Le tissu urbain de la Goutte d'Or

Le quartier résulte d'une opération de lotissement du début du 19^{ème} siècle. Il présente un caractère d'homogénéité remarquable souligné dans l'étude réalisée par l'historien François LOYER pour l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Ceci s'explique par le fait que le quartier est resté à l'écart des grandes opérations de percements de la seconde moitié du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles.

La forme et la disposition des îlots sont liées à la configuration du site. Ainsi, le tracé caractéristique en forme de croix de St André règle habilement la question des différences de niveaux, et ouvre des perspectives intéressantes sur le Sacré Coeur ou les ouvrages d'art du Métropolitain.

Dans un tel tracé, le rôle des immeubles d'angle est essentiel car ils "tiennent" véritablement les perspectives.

Si l'on prétend, comme le précise la notice explicative accompagnant le plan, "assurer une cohérence satisfaisante des constructions nouvelles avec le tissu urbain ancien sans modifier d'une façon sensible les traits généraux marquants du quartier", il faut évidemment veiller à préserver les immeubles d'angle, ou, en cas d'absolue nécessité, prévoir leur reconstruction à l'identique ou dans des gabarits et dans la même architecture que celle donnant au quartier ses caractéristiques début 19^{ème} dominantes. Or, le plan soumis à l'enquête publique prend le parti opposé et sacrifie presque systématiquement les immeubles d'angle. Les quelques croquis d'ambiance joints au dossier (et pourquoi les joindre, s'ils ne figurent pas une certaine réalité à venir... ?) présentent une architecture agressivement en rupture, une architecture sans doute correcte dans une ville nouvelle, mais qui n'a pas sa place dans ce quartier de Paris. La règle, nous semble-t-il, doit être de renforcer les caractéristiques architecturales du quartier et non les amoindrir et banaliser l'ensemble.

La création de rues piétonnes sous portiques est contestable à différents points de vue. Rappelons que nous ne sommes pas rue de Rivoli, mais bien dans un quartier populaire où la création de tronçons de rues sous portique créera des conditions d'insécurité et des discontinuités urbaines (puisqu'il faut quand même arrêter les arcades là où le plan maintient des immeubles). L'usage de pilotis ne permet pas de conserver les caractéristiques architecturales et introduit un concept que l'on ne trouve nulle part dans le quartier, et très rarement à Paris.

Le problème de la densité des circulations peut être résolu d'une manière

élégante en élargissant les trottoirs et en instaurant un stationnement alternatif. D'autre part, la percée prévue par le plan au centre de l'îlot Goutte d'Or/Charbonnière/Chartres, exige la démolition d'un édifice sur cour intéressant, crée des redents inutiles et modifie totalement la partie centrale de la composition en croix de St André. La création d'un escalier public sous un édifice au centre de cet îlot pose la question de la sécurité et de l'entretien ; si un passage doit absolument être trouvé en cet endroit, il peut être envisagé en utilisant la cour qui pourrait être connectée à travers l'édifice existant à la rue de la Goutte d'Or.

2. Decoupage parcellaire et typologie des édifices

La localisation du quartier de la Goutte d'Or induit un principe de lotissement et de découpage parcellaire qui est loin d'être banal. La division des îlots en lots relativement étroits répondait à des motivations économiques, mais aussi à des raisons topographiques, (des immeubles étroits "descendent" mieux des rues en pentes à la manière d'un escalier que des immeubles larges). Cette division parcellaire induit un paysage urbain homogène représentatif d'un lotissement début de siècle à l'usage des artisans et de la petite bourgeoisie et en même temps varié puisque chaque immeuble est différent bien que participant d'un même principe de plan et de composition.

Le projet présenté à l'enquête publique ne tient pas compte de cette réalité et substitue au parcellaire des barres de logements. C'est là mettre en cause la nature même de ce quartier, même si le plan respecte d'une manière générale l'alignement des rues. On relèvera la même indifférence vis à vis des caractéristiques typologiques, dont certaines méritent une attention particulière à l'exemple des édifices à cour étroite et allongée, bordée de part et d'autre par des écuries et des remises. Ce type original n'a pas été pris en compte dans l'enquête et plusieurs édifices sont proposés à la démolition ou amputés (Cf. 49 et 52 rue de Chartres, l'immeuble dans l'axe de la rue Fleury, ...).

D'autre part, des jugements esthétiques peu fondés sont avancés pour justifier certaines démolitions. Ainsi la destruction de l'entrée de la Villa ferait disparaître un mur "triste et aveugle", alors qu'on se trouve devant un appareillage ancien présentant une belle texture appartenant à un ensemble de constructions et comportant des parties 18ème (proposées à la destruction dans le plan).

Nous ne pouvons, dans le cadre de cette lettre, vous faire part d'une argumentation maison par maison. Nous insistons cependant sur le fait que les enquêtes d'insalubrité n'ont pas pris en compte la qualité architecturale de ces édifices, de l'environnement, des perspectives, de la nécessité de protéger des ensembles. C'est pourtant essentiellement sur base de ces enquêtes (certainement correctement réalisées, mais incomplètes) que le plan de rénovation a été dressé.

Des ensembles aux qualités architecturales évidentes sont sacrifiés d'une manière irrationnelle à l'exemple du groupe d'immeubles formant l'angle des rues Charbonnière et de Jessaint, qui est d'une très belle tenue, et devrait être réhabilité plutôt que démoli ; d'autant plus que l'un des immeubles a été réhabilité il y a quelques années, et qu'il n'y a aucune raison pour ne pas appliquer les mêmes critères aux maisons similaires adjacentes.

Il en va de même pour les angles des rues dont un grand nombre devrait pouvoir être maintenu (le 17 rue de la Charbonnière qui commande l'angle avec la rue de Fleury, l'angle Goutte d'Or/Charbonnière, l'angle Polonceau/rue des Gardes, l'angle rue des Poissonniers/Polonceau,...).

La maquette exposée rue Charbonnière, ainsi que les dessins d'intention qui l'accompagnent révèlent une indifférence pour la problématique d'intégration des immeubles neufs dans le tissu urbain ancien. Les documents présentés à l'examen du public insistent en effet sur l'usage des pilotis, l'absence de corniche, le rejet des systèmes de proportion et de modénature, la systématisation des toitures plates, ce qui amène à découvrir les mitoyens des immeubles conservés qui dépassent comme des bougies sur un gâteau d'anniversaire ! Et si la note d'accompagnement précise que la maquette ne "préjuge pas des modalités architecturales ou de la forme des toitures", on s'interrogera sur la raison qui a conduit à illustrer uniquement des concepts de toitures plates, certaines étant même présentées avec des détails formels précis.

Pour conclure, nous estimons que le plan de rénovation du Quartier de la Goutte d'Or soumis à l'enquête publique a été établi sur base d'une connaissance insuffisante des caractéristiques urbaines et architecturales et que

Les solutions proposées s'écartent radicalement de la nature originelle du quartier.

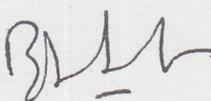
En conséquence, nous demandons qu'une enquête complémentaire soit réalisée pour prendre en compte la valeur architecturale des édifices, de l'environnement, des perspectives.

Suite à cette enquête, des directives plus précises pourraient être données aux aménageurs, en précisant entre autres que la réhabilitation des immeubles et la reconstruction de ceux qui ne peuvent l'être soient envisagées en vue de renforcer les caractéristiques architecturales et urbaines dominantes et non de les affaiblir et de les banaliser par des interventions hors de propos. Reconstruire en respectant le parcellaire existant (pas de barres), préserver les immeubles d'angles, rejeter l'usage des pilotis, veiller aux raccords de toitures et de gabarits, à la continuité architecturale (proportions, modénatures, matériaux), autant de recommandations qui permettraient de respecter et d'améliorer le caractère homogène, l'aspect et l'ambiance générale d'un quartier de Paris, sans doute modeste, mais qui requière une attention légitime. Les progrès réalisés depuis ces dernières années tant en France qu'à l'étranger dans le secteur de la réhabilitation des quartiers anciens, ne peuvent être négligés. La Goutte d'Or avec ses caractéristiques architecturales et sociales pourrait donner lieu à une opération pilote, à une approche fine de réhabilitation.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous voudrez bien réserver à nos remarques, introduites non en vue d'empêcher un projet dont la nécessité sociale est évidente, mais pour lui conférer la qualité que son histoire et ses habitants méritent.

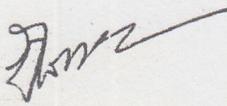
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard HUET

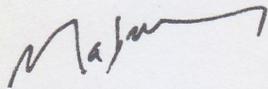
P.D. 
 Professeur d'Architecture UP8
 Grand Prix de la Critique Architecturale 1984
 Membre de la Commission Supérieure des Monuments Historiques
 (2ème section : Abords des édifices classés et inscrits)

Monique MOSSER

Historien (C.N.R.S.)



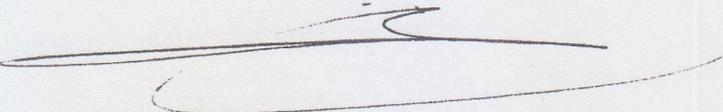
.../...


Daniel RABREAU

Historien

Maître-assistant à l'Université de Paris IV Sorbonne

Président du Groupe Histoire, Architecture et Mentalités Urbaines


Maurice CULOT

Professeur d'Urbanisme

Membre de la Commission Supérieure des Monuments Historiques

(2ème section : Abords et Edifices Classés)

Philippe PANERAI

Architecte - urbaniste

Professeur à l'Ecole d'Architecture de Versailles

Bertrand LEMOINE

Architecte - Ingénieur

Chercheur au C.N.R.S.

François LOYER

Historien

Maître-Assitant à l'Université de Haute-Bretagne

Conseiller historique auprès de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

Adresse de contact : Maurice CULOT - 2 place Adolphe Chérioux - 75015 PARIS